

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 4 octobre 2021, à 19:30 heures au Centre des loisirs Emballages Box Pack situé au 305, rue Saint-Pierre.

Sont présents : Nathacha Tessier, mairesse
Sarah McAlden, conseillère
Chantal St-Martin, conseillère
Patrice Boislard, conseiller
Chantal Nault, conseillère
Sylvain Proulx, conseiller

Est absent : Stéphane Gauthier, conseiller

Les membres du conseil forment le quorum.

Est également présente : Nathalie Lemoine, DG

A- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

La séance est ouverte à 19 :30 heures par madame la mairesse, Nathacha Tessier et madame Nathalie Lemoine, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

RÉSOLUTION 291.10.2021

B- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

L'ordre du jour est adopté. Les items 1.3, 1.5 et 3.1 sont retirés et le varia demeure ouvert.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 292.10.2021

C- ADOPTION DES COMPTES

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu d'adopter les comptes tels que présentés pour les bordereaux de dépenses au 1^{er} octobre 2021 au montant de 673 891.43 \$.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 293.10.2021

D- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 7, 13 ET 21 SEPTEMBRE 2021

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'adopter les procès-verbaux des 7, 13 et 21 septembre 2021 tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

E- DÉPÔT DES PERMIS SEPTEMBRE 2021

Le rapport mensuel des permis de septembre est déposé.

F- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS

Sont déposés, les états comparatifs comparant les résultats atteints pour l'exercice en cours avec les résultats atteints pour la même période de l'exercice précédent et un autre état comparant les résultats anticipés pour tout l'exercice en cours avec le budget courant.

G- SUIVI DU CONSEIL PRÉCÉDENT

Les réponses aux questions ont été données.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Ouverture de la période de question à 19h32. Aucune question.

RÉSOLUTION 294.10.2021

MANDAT POUR PLANS ET DEVIS, ROUTE 239 ENTRE LE 8^E ET LE 10^E RANG

ATTENDU QUE le pavage actuel de la route 239, entre le 8^e et le 10^e rang, est en fin de vie;

ATTENDU QUE des prix pour plans et devis auprès des firmes d'ingénieurs pourront être obtenus seulement en novembre prochain;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu de reporter l'adjudication du mandat pour plans et devis des travaux de pavage de la route 239, entre le 8^e et 10^e rang.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 295.10.2021

ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA PATINOIRE RÉFRIGÉRÉE

ATTENDU QUE la Municipalité a publié un appel d'offres pour obtenir des prix d'achat ou de location de la mise en œuvre d'une glace réfrigérée à la patinoire couverte située au Parc Yvon Lambert;

ATTENDU QU'une seule soumission a été déposée par Synerglaçage inc. en date du 4 octobre 2021;

ATTENDU QUE la soumission offre un prix pour l'achat et un prix pour la location d'une année;

ATTENDU QUE la firme Techni-Consultant inc. recommande à la Municipalité de procéder à la location de la glace réfrigérée pour la saison 2021-2022 comprenant le tapis réfrigéré, l'installation et la mise en route du groupe froid, l'installation, nettoyage, vérification, démantèlement et transport de tous les équipements;

ATTENDU QUE le prix de la location est au montant de 38 500 \$ plus les taxes applicables;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'octroyer le contrat de location de la glace réfrigérée pour la saison 2021-2022 tel que présenté à l'option 2 de la soumission déposée par Synerglaçage inc. au montant de 38 500 \$ plus les taxes et livrable le 25 octobre 2021.

Que la soumission pour l'achat au montant de 718 707 \$ plus les taxes soit refusée.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point 1.3 de l'ordre du jour : Octroi de mandat étude préliminaire caserne & hôtel de ville est reporté.

RÉSOLUTION 296.10.2021

AUTORISATION POUR FORMATION OPA

ATTENDU la nécessité de former un employé des travaux publics pour obtenir un certificat de préposé à l'aqueduc;

ATTENDU QUE le Cégep de Saint-Laurent offre la formation à distance pour un montant de 1 480,00 \$ plus les taxes applicables;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'inscrire Éric Desmarais à la formation offerte par le Cégep de Saint-Laurent afin d'obtenir le certificat « Préposé à l'aqueduc » et défrayer les coûts d'inscription et de formation.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point 1.5 de l'ordre du jour : Offre de service annuelle de Techni-Consultant inc. est reporté.

RÉSOLUTION 297.10.2021

ADJUDICATION CONTRAT DE PAVAGE ET BORDURE, RUE DES BRUANTS

ATTENDU la réception de quatre (4) soumissions en date du 30 septembre 2021 à la suite d'un appel d'offres public (201-10878-00) sur le site SEAO à savoir :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Construction et pavage Portneuf inc.	287 922.81 \$
Sintra inc.	242 062.62 \$
R. Guilbeault construction inc.	198 424.15 \$
Eurovia Québec construction inc.	227 376.17 \$

ATTENDU QUE tous les soumissionnaires ont déposé un calendrier des travaux pour le printemps 2022;

ATTENDU QUE les soumissions ont été analysées par la firme d'ingénieurs WSP et indiqué que la soumission R. Guilbeault construction inc. est la plus basse conforme;

ATTENDU QUE le prix soumis par R. Guilbeault construction inc. est de 10% moins élevé que l'estimation;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

D'adjuger le contrat de pavage et de bordures de la rue des Bruants, au plus bas soumissionnaire conforme, soit R. Guilbeault construction Inc., au prix indiqué au document d'appel d'offres, pour une somme totale de 198 424.15 \$, taxes incluses, et ce, selon la recommandation de M. Marc-Olivier Jutras, ingénieur de la firme WSP, en date du 30 septembre 2021.

QUE les travaux soient effectués au printemps 2022 comme indiqué à la soumission.

D'autoriser la directrice générale à conclure et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, le contrat mentionné ci-

dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 298.10.2021

AUTORISATION POUR EXPOSITION DU CAMION POMPE AU CONGRÈS DES CHEFS INCENDIE OCTOBRE 2021

ATTENDU QUE le congrès des chefs en sécurité incendie et civile aura lieu à Trois-Rivières du 16 au 19 octobre 2021;

ATTENDU QUE la résolution 102.04.2021 autorisant l'achat du camion autopompe;

ATTENDU QUE l'entreprise L'Arsenal demande l'autorisation pour exposer le camion autopompe neuf au congrès des chefs en sécurité incendie et civile;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'autoriser L'Arsenal à exposer le camion autopompe neuf de la Municipalité au congrès des chefs en sécurité incendie et civile qui aura lieu à Trois-Rivières du 16 au 19 octobre 2021.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 299.10.2021

AUTORISATION POUR PAIEMENT DU CAMION POMPE À LA LIVRAISON

ATTENDU la résolution 102.04.2021 concernant l'achat du camion autopompe auprès de l'entreprise L'Arsenal;

ATTENDU QUE l'achat de ce camion assure la conformité du schéma du risque;

ATTENDU la livraison du camion au cours du mois d'octobre 2021;

ATTENDU QUE la prochaine séance du conseil aura lieu seulement le 15 novembre prochain;

ATTENDU QUE L'Arsenal déposera une facture de paiement à la livraison du camion;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'autoriser la directrice générale à effectuer le paiement du camion autopompe neuf au montant de 414 627 \$ plus les taxes applicables à l'ordre de L'Arsenal, après livraison et inspection.

QUE le coût du camion autopompe soit affecté au surplus libre.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point 3.1 de l'ordre du jour : Lot 5 154 250 – Cour d'eau Paré et infrastructures est reporté.

RÉSOLUTION 300.10.2021

AUTORISATION D'UTILISATION BANDE DE TERRAIN DE 24 POUCES ENTRE LA CLÔTURE DU PARC YVON LAMBERT ET LES PROPRIÉTÉS

ATTENDU l'installation d'une clôture à 24 pouces à l'intérieur de la ligne de lot 6 463 880 (anciennement 6 308 000);

ATTENDU QUE des demandes ont été adressées au service d'urbanisme pour le type d'utilisation autorisée dans la bande de 24 pouces par les propriétaires riverains;

ATTENDU QUE cette bande de 24 pouces appartient à la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham et considérée comme une emprise;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu d'autoriser les résidents riverains à utiliser la bande de 24 pouces appartenant à la Municipalité seulement pour des installations temporaires, tel qu'engazonnement, arbustes, fleurs, rocailles, potager.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 301.10.2021

OA – 228, RUE DES CYGNES (BENOIT LEMIRE)

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu, de monsieur Benoit Lemire, une deuxième offre d'achat datée du 1^{er} septembre 2021, portant sur une partie du lot 5 155 766 située près de la bande riveraine du cours d'eau Paré (ci-après : « parcelle »), laquelle parcelle a une superficie approximative de 83 mètres carrés ainsi que le lot 6 374 253 contigu à son terrain et des installations de Cooptel, ayant une superficie d'environ 269.7 mètres carrés;

ATTENDU QUE ces lots sont des résidus d'espace ne servant pas à la Municipalité et n'ayant aucune utilité publique ;

ATTENDU QU'une évaluation avait été effectuée en 2020 que l'acheteur avait refusée;

ATTENDU QUE le prix offert de 27.82 \$ le mètre carré, plus taxes, est conforme et supérieur au marché actuel de ce secteur, faisant d'une telle vente une aliénation réalisée à titre onéreux conformément à l'article 6.1 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU les conditions prévues à l'offre, notamment que l'acheteur assume les honoraires et déboursés liés à l'acte de vente et à toute opération cadastrale et unification des lots ;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

D'accepter l'offre d'achat datée du 1^{er} septembre 2021, formulés par M. Benoit Lemire, portant sur une partie du lot 5 155 766 et le lot 6 374 253, cadastre du Québec;

QUE la vente soit effectuée sans garantie légale;

QUE l'acheteur respecte la réglementation municipale en vigueur;

D'autoriser la mairesse et la directrice-générale à signer tout document utile et nécessaire à l'acceptation de ladite offre et à la conclusion de l'acte de vente.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 302.10.2021

**30^e SPAGHETTON AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU
CANCER – COLLÈGE ELLIS**

ATTENDU la réception d'une demande de partenariat financier du Collège Ellis au profit de la Société Canadienne du Cancer;

ATTENDU QUE la demande n'est pas comme les années précédentes;

ATTENDU QUE la Municipalité reçoit beaucoup de demande d'aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité préfère donner aux organismes locaux;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu de refuser l'offre de partenariat présentée par le Collège Ellis au profit de la Société Canadienne du Cancer.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 303.10.2021

AUTORISATION D'EMBAUCHE DE SURNUMÉRAIRES AU DÉNEIGEMENT SAISON 2021-2022

CONSIDÉRANT les besoins en ressources humaines pour le service des travaux publics - déneigement;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

D'autoriser l'embauche, à compter du novembre 2021, d'employés surnuméraires pour assurer le service de déneigement de la saison 2021-2022.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 304.10.2021

PAIEMENT FACTURE F-7407 – ENTREPRISE JEAN BEAUREGARD

ATTENDU QUE les travaux d'installation de clôture au Parc Yvon Lambert sont terminés;

ATTENDU la réception de la facture F-7407 au montant global de 52 240.43 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE les portes d'accès seront refacturées aux demandeurs;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de payer la facture F-7407 à l'Entreprise Jean Beaugard au montant de 52 240.43 \$ plus les taxes applicables en affectant le surplus libre.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 305.10.2021

PAIEMENT FACTURES F HOULE ÉLECTRIQUE – BOISÉ ILLUMINÉ

ATTENDU QUE les travaux d'éclairage des sentiers dans le boisé du parc Yvon Lambert sont terminés;

ATTENDU la réception des factures au montant global de 64 800 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE l'aide financière de 24 262 \$ provenant du fonds de la ruralité octroyé par la MRC de Drummond;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de payer les factures à l'Entreprise F Houle Électrique au montant de 64 800 \$ plus les taxes applicables en affectant le surplus libre.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 306.10.2021

OFFRE DE SERVICE – GRH PLACEMENT DE PERSONNEL – COORDONNATEUR DES SERVICES TECHNIQUES

ATTENDU QUE la Municipalité doit combler le poste de coordonnateur des services techniques;

ATTENDU QUE la firme GRH placement de personnel a déposé une offre de services afin de combler le poste;

ATTENDU QUE le coût de ce service représente 13 % du salaire annuel octroyé;

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu de refuser l'offre de services de GRH Placement de personnel.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 307.10.2021

ACHAT DE RAYONNAGE POUR LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU la réception d'une soumission de l'entreprise Classement Luc Beaudoin inc. relative à l'achat de rayonnage pour les livres à la bibliothèque municipale;

ATTENDU QUE la responsable de la bibliothèque recommande l'achat d'un rayonnage neuf et d'étagère usagée pour un coût total de 1 435,00 \$ transport inclus plus les taxes applicables;

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu de procéder à l'achat d'un rayonnage neuf et d'une étagère usagée auprès de Classement Luc Beaudoin inc. tel que recommandé, au coût de 1 435,00 \$ transport inclus plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Des félicitations sont adressées à madame Nathacha Tessier, mairesse pour sa réélection sans opposition.

Monsieur le conseiller Patrice Boislard remercie la communauté et indique avoir apprécié ses 4 années de mandat. Il souhaite bonne chance à son opposant pour les élections de novembre prochain.

Madame Chantal Nault remercie également la population, les membres du conseil, la secrétaire-trésorière, les employés municipaux pour ses 4 années de mandat.

Les élus remercient le conseiller Stéphane Gauthier pour les services rendus à la communauté au cours des 12 dernières années.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à monsieur Jean-François Forget pour son élection sans opposition au district 5.

Elle mentionne également avoir reçu des remerciements de la Fondation de la tablee populaire pour le don de la Municipalité aux p'tites boites à lunch.

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS

Ouverture à 19h44. Aucune question.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉS DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie Lemoine, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie par les présentes que les fonds sont disponibles aux postes budgétaires pour les dépenses ci-haut mentionnées, projetées et décrétées de ladite municipalité.

Nathalie Lemoine

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renoncent à son droit de véto.

Nathacha Tessier, mairesse

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Patrice Boislard,**

QUE la séance est levée à 19:44.

QUE le présent conseil cesse de siéger à compter des présentes.